

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3198

16 décembre 2013

SOMMAIRE

4sigma (Luxembourg) Sàrl	153464	Compagnie Maritime Monégasque Inter- national S.A.	153464
4timing LUX S.A.	153464	Covis Pharma Holdings S.à r.l.	153460
A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.	153483	Crystal B HoldCo S.à r.l.	153462
Act Today S.A.	153465	Daco S.A.	153461
Air Services Finances	153465	DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.	153461
Alfamar Investments 2 S.à r.l.	153462	DEREIF London 10 St. Bride Street S.à r.l.	153461
Alysa Finance Holding S.A.-SPF	153467	DEREIF London Eastcheap Court S.à r.l.	153461
Amandine Investissement S.A.	153465	DLJ Solutions S.A.	153462
Amundi Interinvest	153504	Dolphin Investments S.A.	153504
AOL Europe Luxembourg & Cie	153467	Expertise Tamino S.A.	153459
Apollo International, S.à r.l.	153459	Funding Loop Holding S.à r.l.	153461
Arbol (Lux) S.à r.l.	153459	HORetCOM	153459
Aures Services S.A.	153458	Immobilière du GRÄFGEN	153503
Auto Collection SC	153498	Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG	153463
Babel Services S.A.	153466	iPAY International S.A.	153459
Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	153466	Luxglobal Trust Services S.A.	153494
Blakeney Investors	153465	Misys Newco S.à r.l.	153460
Blakeney Investors	153466	Mr. Goufy S.à r.l.	153458
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l. ...	153466	Nightsky S.à r.l.	153469
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l. ...	153466	Northland Resources S.A.	153499
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l. ...	153468	Pentavest S.à r.l.	153477
Caltrade International S.A.	153462	TIL Finance Luxembourg S.à r.l.	153458
CambriaTech Genomics Holdings S.à r.l.	153460	Topafives 2 S.à r.l.	153483
Capital International Emerging Markets Fund	153463	V1 Holding S.à r.l.	153496
Châteauban S.A.	153468	Vantose S.A.	153463
Chenonceau SPF S.A.	153468	Vip Lux Events Sàrl	153462
ChinaAMC Fund	153469	Whirlpool International Manufacturing S. à r.l.	153488
Clè, S.à.r.l.	153468	WOFU S.A.	153460
Coast Holding S.à r.l.	153469	Xantia Holding S.A.	153464
Coiffure Mady s.à r.l.	153468	Zephyr International B.V.	153464
Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A.	153467		
Compagnie Maritime Monégasque Inter- national S.A.	153467		

Mr. Goufy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, rue de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 50.924.

—
Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2013

Les associés de la société à responsabilité limitée «Mr. GOUFY S.à r.l.» ayant son siège social à L-7738 Colmar-Pont, route de Cruchten, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le lundi 28 octobre 2013. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Edmond THILL, demeurant à L-7599 Mersch, 8 Hunnebour est nommé gérant technique et administratif pour une durée indéterminée et ceci avec effet Immédiat.

Monsieur Serge STAES, demeurant à L-8310 Capellen, 61, route d'Arlon est nommé gérant technique et administratif pour une durée indéterminée et ceci avec effet Immédiat.

Chaque gérant pourra engager valablement la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'une valeur de mille cinq cent (1.500,-) Eur. Pour les engagements qui excèdent cette valeur, les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Pont, le 28 octobre 2013.

STAES Serge / THILL Edmond.

Référence de publication: 2013160193/20.

(130196268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Aures Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 75.399.

—
Extrait du procès-verbal Assemblée générale, session ordinaire du 25 octobre 2013

Délibération

«L'Assemblée générale de la société AURES SERVICES SA, réunie en session ordinaire le 25 octobre 2013, décide la révocation des fonctions d'administrateur de Monsieur BELDJEBEL Said, né le 24 septembre 1973 et domicilié L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.»

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Nous, Redjem GAOUA et Hakim GAOUA, certifions cet extrait conforme au procès-verbal de l'assemblée générale.

Fait à Metz, le 25 octobre 2013.

AURES SERVICES SA

4-6, avenue Victor Hugo

L-1750 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2013159763/20.

(130195831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

TIL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

TIL Finance Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. / J. O'Donnell

Signature / -

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013160441/14.

(130196354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013160527/14.

(130196996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Arbol (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.323,85.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.662.

1. La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate Fund III, L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund III, L.P.

2. La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate Fund III (EURO) L.P., avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund III (EURO), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160545/15.

(130197115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Apollo International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.405.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo International Real Estate Fund, LP, avec siège social au 10-13, Center Road, 19805-1297 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund I, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160572/13.

(130197478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

**Expertise Tamino S.A., Société Anonyme,
(anc. HORetCOM).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013160703/12.

(130197262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Covis Pharma Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.392.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 4 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013160643/13.

(130196946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

CambriaTech Genomics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.651.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013160635/13.

(130197010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Misys Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.387.877,23.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.479.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 755 du 22 mars 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Misys Newco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013160891/15.

(130197248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

WOFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.600.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2013

Nomination de Monsieur Stéphane François, né le 17 mai 1962 demeurant 149 avenue Fond'Roy B-1180 Bruxelles, en qualité de nouvel administrateur. Son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2013161129/13.

(130197035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Daco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.386.

Les comptes annuels du 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161324/10.

(130198172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Funding Loop Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 180.880.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. November 2013.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2013161323/14.

(130198149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

DEREIF Immobilien 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161329/10.

(130197995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

DEREIF London Eastcheap Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161330/10.

(130198035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

DEREIF London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161331/10.

(130198020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Caltrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.632.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013161286/10.

(130198201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 26.735.075,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 novembre 2013 que:

- Madame Julia Klingen démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 15 novembre 2013;
- Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 15 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161283/15.

(130198145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.485.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013161203/10.

(130198113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

DLJ Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.676.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013161336/10.

(130198029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Vip Lux Events Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.885.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161735/9.

(130198043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 31 octobre 2013

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver l'élection de Monsieur Luis Freitas de Oliveira (Président), résidant professionnellement à 3, Place des Bergues, 1201 Genève, Suisse, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, résidant professionnellement à One Raffles Quay, 33rd floor, Singapour 048583, Singapour, Monsieur Stephen Gosztony ainsi que Madame Joanna Jonsson, résidant professionnellement à 40, Grosvenor Place, Londres SW1X 7GG, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2014.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2013.

Pour Capital International Emerging Markets Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013161289/23.

(130197773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.264.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 20 novembre 2013, BLACK STAR PROPERTY S.A., régie par les lois de Belize ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize et immatriculée sous le numéro 55. 900 a transféré tous les 100 parts sociales à MAS International, une société à responsabilité limitée avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au «Registre de Commerce et des Sociétés» sous le numéro B110690.

Il résulte que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues par MAS International.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 novembre 2013.

Pour la société

Un Gérant

Référence de publication: 2013161435/20.

(130198197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Vantose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.716.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANTOSE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013161732/11.

(130197867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Zephyr International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zephyr International B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013161752/11.

(130198264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Xantia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.515.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013161750/10.

(130198202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

4timing LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161756/9.

(130198344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

4sigma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.518.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013161755/13.

(130198163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Compagnie Maritime Monégasque International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.598.

L'adresse de Monsieur Christophe VANCAUWENBERGH, administrateur unique, est désormais la suivante:

11, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2013.

Signatures

Référence de publication: 2013161854/11.

(130198587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Air Services Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 74.909.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013161805/11.

(130198572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Act Today S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.651.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013161799/12.

(130198769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Amandine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 170.574.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 novembre 2013 de la société AMANDINE INVESTISSEMENT S.A., la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 20 novembre 2013, la démission de la société PRESTASUD S.à.r.l, R.C. n° B 21 975, avec siège social 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013161810/14.

(130198784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.637.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 octobre 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

L'Assemblée:

- a pris note de la démission de M. Francis Finlay le 8 août 2013

- a approuvé la reconduction des mandats d'administrateurs de M. Nigel Pilkington (Président), M. Caspar Romer, M. Daniel Faes, M. Frédéric Fasel, M. Christophe Oppenheim et et M. Marc Briol pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013161836/17.

(130198559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.637.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161837/9.

(130198560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.870.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 29 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Christian KLAR, gérant de la Société, est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161831/14.

(130198719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Babel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.566.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/11/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013161830/13.

(130198935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161839/9.

(130198875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161840/9.

(130198971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Alysa Finance Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 37.102.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALYSA FINANCE HOLDING S.A.-SPF
Société anonyme de gestion de patrimoine familial
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013161808/14.

(130198836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

AOL Europe Luxembourg & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.468.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 1^{er} novembre 2013

1. M. René RECHTMAN a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 octobre 2013.
2. M. Graham Edwin MOYSEY, administrateur de sociétés, né le 2 août 1969 à Montréal, Canada, demeurant professionnellement à 99, Spadina Avenue, suite 200, M5V 3P8 Toronto, Ontario, Canada, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22.11.2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour AOL Europe Luxembourg & Cie
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013161814/16.

(130199031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Compagnie Maritime Monégasque International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.598.

Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique en date du 13 novembre 2013

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 19/11/2013.
Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2013161853/13.

(130198587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.692.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013161877/11.

(130198540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Clè, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *CLE, S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013161874/12.

(130199176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Coiffure Mady s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 19, rue Geischleid.

R.C.S. Luxembourg B 91.826.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161875/9.

(130198705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Châteauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 18/11/2013.

Référence de publication: 2013161869/10.

(130198631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Chenonceau SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.571.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161871/9.

(130198758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt L130195003 du 18 novembre 2013. Il y a lieu de lire que le siège social a été transféré au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013161829/14.

(130198733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.870.

En date du 23 Septembre 2013 Mr. Cheng Haiyong a démissionné de ses fonctions en tant qu'administrateur du ChinaAMC Fund.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013161850/12.

(130198831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 septembre 2013 que:

- Monsieur Franck Falézan a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 24 septembre 2013; et que

- Monsieur Andrew Burgess, avec adresse professionnelle au 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, UK, a été nommé par cooptation en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 24 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Coast Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013161851/17.

(130198830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Nightsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.017.713,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 170.565.

In the year two thousand thirteen, on the third day of October.

Before Us M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LOMNIA SERVICES LIMITED, a company governed by the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Kyprianou, 18, 3rd floor, Flat/Office 301, 1075, Nicosia, Cyprus and registered with the Registrar of Companies under number HE 311972;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party is the sole member of Nightsky S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 170 565, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt on 18 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 September 2012 page number 105446 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18 April 2013 by a deed of Me Henri Hellinckx, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 July 2013 page number 82133 (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) represented by seventeen thousand seven hundred thirteen (17,713) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the sole member declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in the share capital of the Company and subsequent amendment of articles 5, 19 and 20 of the Articles.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-two million United States Dollars (USD 32,000,000) in order to raise it from its current amount of seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) to thirty-two million seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 32,017,713) by the issuance of two million (2,000,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and the creation and issuance of thirty million (30,000,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, subject to the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to one hundred sixty-seven million two hundred fifty-nine thousand three hundred ninety-three and 25/100 United States Dollars (USD 167,259,393.25), out of which an amount of three million two hundred one thousand seven hundred seventy-one and 3/100 United States Dollars (USD 3,201,771.30) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

3. Subscription to, intervention of and payment by the Sole Member of all the newly issued Ordinary Shares and MRPS by way of a contribution in kind.

4. Valuation of contribution.

5. Subsequent amendment of Article 5.1, paragraph 1 of the Articles.

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the sole member resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to create mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in the subscribed capital of the Company (the "MRPS Creation"). The sole member subsequently resolves to amend accordingly the Articles so as to reflect such MRPS Creation, as follows:

" Art. 5.

5.1. Subscribed capital

The subscribed capital of the Company amounts to USD 17,713 represented by 17,713 ordinary corporate unites with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and none mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

The Company may issue, upon a resolution of the extraordinary general meeting of member(s), MRPS.

For the sake of clarity, the Ordinary Shares and the MRPS will be individually referred hereafter to as a "share" and collectively "shares".

The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the "MRPS Premium") shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the "MRPS Premium Account". The amount of said premium accounts is at the free disposal of the member(s)."

5.2. Redemption of shares

5.2.1 Redemption of Ordinary Shares

Subject to Clause 9 of the Articles, the Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own corporate units / Ordinary Shares. Redemptions of the corporate units / Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole member or where there is more than one member by unanimous resolution of all the members for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of corporate units / Ordinary Shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves,

- the repurchased corporate units / Ordinary Shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

5.2.2 Redemption of MRPS

Subject this Clause 5.2.2., the Company shall redeem the MRPS at the latest ten (10) years after their issuance (the "Maturity Date"). MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until the Maturity Date at the option of the Company (the "Early Redemption Date"). The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of:

- (i) the aggregate nominal value of the redeemed MRPS,
- (ii) the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of 10% of the new share capital after the redemption; and
- (iii) any preferred dividend accrued but not yet declared (the "Redemption Price").

Nonetheless, the MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the "Available Funds"). In case the Company dispose offunds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Early Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at a value not lower than their nominal amount. The Company may perform early repayments without penalty.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly, to the extent that the minimum amount of share capital required by the law is maintained. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

5.2.3. The Company shall not redeem or repurchase any corporate units / Ordinary Shares or any MRPS or any other shares when such shares are pledged or subject to any other security interest, unless the Company: (i) obtains the prior written consent of the beneficiary of such pledge or another security interest and (ii) complies in full with any conditions which such beneficiary may set out in its consent. This provision shall prevail over any other provision of these articles of association to the contrary and may not be amended without the consent of the beneficiary of such security."

" **Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's share capital.

For every financial year of the company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative dividend of 1% a year, computed on the nominal amount of the MRPS and the MRPS Premium Account, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the legal reserve (the "Ordinary Preferred Dividend"). Ordinary Preferred Dividends will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Ordinary Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of MRPS are also entitled to a preferred variable cumulative dividend (the "Extraordinary Preferred Dividend") equal to the Company's financial result for the financial year minus (i) the financing spread to be determined and documented by a transfer pricing report and (ii) the Ordinary Preferred dividend, as reflected in the Company's financial statements. The Extraordinary Preferred Dividend shall accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no Ordinary Dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

The above Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each member to participate to the losses.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends with respect to the Ordinary Preferred Dividends ("Ordinary Preferred Interim Dividend"), the Extraordinary Preferred Dividends ("Extraordinary Preferred Interim Dividend") and the Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of such interim dividends shall be first allocated to the payment of the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or the Extraordinary Preferred Interim Dividend. For the purpose of interim dividends, Ordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and Extraordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the underlying assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution.

Any manager may require, at his sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The declaration of Ordinary Preferred Interim Dividends and Extraordinary Preferred Interim Dividends shall be limited to the dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or Extraordinary Preferred Interim Dividends. The total amount to be distri-

buted may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles."

" **Art. 20.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of members in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Upon dissolution of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions compared to the holders of corporate units / Ordinary Shares (i.e.: MRPS and MRPS Premium Account) and accrued dividend links to the MRPS or declared but not yet paid at that time.

The holders of the corporate units / Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e.: corporate units / Ordinary Shares, corporate units / Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the corporate units / Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

Second resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-two million United States Dollars (USD 32,000,000) in order to raise it from its current amount of seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) to thirty-two million seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 32,017,713) by the issuance of two million (2,000,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Newly Issued Ordinary Shares") and the creation and issuance of thirty million (30,000,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Newly Issued MRPS"), subject to the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to one hundred sixty-seven million two hundred fifty-nine thousand three hundred ninety-three and 25/100 United States Dollars (USD 167,259,393.25) to be allocated to the MRPS Premium Account (the "MRPS Premium"), out of which an amount of three million two hundred one thousand seven hundred seventy-one and 3/100 United States Dollars (USD 3,201,771.30) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a claim held by the sole member (the "Contribution").

Third resolution

The sole member, through its proxyholder, declares to subscribe to the Newly Issued Ordinary Shares and the Newly Issued MRPS and to fully pay them up, together with the MRPS Premium and the legal reserve allocation, by the Contribution.

Fourth resolution *Valuation*

The net value of the Contribution is set at one hundred ninety-nine million two hundred fifty-nine thousand three hundred ninety-three and 25/100 United States Dollars (USD 199,259,393.25). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value and the statement of the sole member of the Company declaring that:

- the sole member of the Company is the sole legal owner of the contributed claim;
- the contributed claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any third party rights;
- the contributed claim is not the object of a dispute or a claim;
- the contributed claim is freely transferable, with all rights attached thereto.

Evidence of the contributions' existence

Proofs of the existence and the value of the Contribution have been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend Article 5.1., paragraph 1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"The issued share capital of the Company amounts to 32,017,713 United States Dollars represented by 2,017,713 ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and 30,000,000 mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

LOMNIYA SERVICES LIMITED, une société soumise au droit Chypriote et ayant son siège social au Spyrou Kyprianou 18, 3rd floor, Flat/Office 301, 1075, Nicosia, Cyprus Nicosie, Chypre et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro HE 311972;

Ici représentée par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant est l'associé unique de Nightsky S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 565, constituée par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 septembre 2012 sous le numéro 105446 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 avril 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 juillet 2013 sous le numéro 82133 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-sept mille sept cent treize dollars américains (17.713 USD) représenté par dix-sept mille sept cent treize (17.713) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1 USD), toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'associé unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Création de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat («MRPS») dans le capital social de la Société et modification subséquente des articles 5, 19 et 20 des Statuts.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions de dollars américains (32.000.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille sept cent treize dollars américains (17.713 USD) à un montant de trente-deux millions dix-sept mille sept cent treize dollars américains (32.017.713 USD) par l'émission de deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et la création et l'émission de trente millions (30.000.000) de MRPS d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachées aux MRPS d'un montant de cent soixante-sept millions deux cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt treize dollars américain et vingt-cinq cents (167.259.393,25 USD), de laquelle un montant de trois millions deux cent un mille sept cent soixante-et-onze dollars américains et trente cents (3.201.771,30 USD) devra être alloué à la réserve légale de la Société.

3. Souscription, intervention et paiement par l'associé unique de l'ensemble des parts sociales ordinaires et des MRPS nouvellement émises par voie d'un apport en nature.

4. Evaluation de l'apport.

5. Modification subséquente de l'Article 5.1 paragraphe 1 des Statuts.

6. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS») dans le capital social de la Société (la «Création de MRPS»). De ce fait, l'associé unique décide de modifier les Statuts en conséquence afin d'y refléter la Création de MRPS, tel que suit:

« Art. 5.

5.1. Capital souscrit

Le capital social émis de la Société est fixé à 17.713 USD (dix-sept mille sept cent treize Dollars Américains) représenté par 17.713 (dix-sept mille sept cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société peut émettre, sur prise de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS»).

A des fins de clarifications, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont individuellement définies comme une «part sociale» et collectivement comme des «parts sociales».

Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de MRPS. En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire (la «Prime d'Emission Ordinaire») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la «Prime d'Emission des MRPS») restera attaché aux MRPS et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS». Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

5.2. Rachat de parts sociales

5.2.1 Rachat de Parts Sociales Ordinaires

Sous réserve des dispositions de la Clause 9 des Statuts, la société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires. Les rachats des Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par la prise d'une résolution de l'associé unique ou, lorsque la Société dispose de plusieurs associés, par des résolutions prise à l'unanimité de tous les associés de la Société présent ou représentés lors de l'assemblée général extraordinaire des associés et de l'associé unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts sociales par la Société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuable et des réserves disponibles.
- Les parts sociales rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

5.2.2 Rachat de MRPS

Conformément aux dispositions de cette clause 5.2.2, la société doit racheter les MRPS au plus tard dix (10) ans après leur émission (la «Date d'Exigibilité»). Les MRPS sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment jusque la Date d'Exigibilité sur option de la société (la «Date de Rachat Anticipé»). Les MRPS doivent être rachetées pour un montant correspondant à la somme de:

- (i) la valeur nominale totale des MRPS rachetées,
- (ii) la Prime d'Emission des MRPS attachée aux MRPS rachetées, comprenant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission des MRPS à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à dix pourcent (10%) du nouveau capital social après rachat, et
- (iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré (le «Prix de Rachat»).

Néanmoins, les MRPS seront rachetées à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution à cette date (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société disposerait des fonds disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas d'assez de numéraire disponible à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement). Dans le cas où la société disposerait de Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra toutefois être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de MRPS y sont favorables(s). Indépendamment de la question de savoir si la société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèce ou pas, la Société pourra se décharger du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité ou Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) des MRPS toute(s) dette(s) due(s) à la société par toute personne, devant être évaluée dans cet objectif à une valeur qui ne peut être inférieure à leur valeur nominale. La Société peut procéder à tous repaiements anticipés sans pénalité.

Les MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social réduit corrélativement, dans la mesure où le montant de capital social légalement requis est maintenu. En outre, le compte de Prime d'Emission des MRPS sera réduit en conséquence.

5.2.3 La Société ne pourra pas racheter de Parts Sociales Ordinaires ou de MRPS ou toutes autres parts sociales lorsque de telles parts sont mises en gage ou sujettes à tout autre forme de garantie, à moins que la Société: (i) n'obtienne l'accord écrit préalable du bénéficiaire du gage ou de la garantie et (ii) remplies l'ensemble des conditions exigées par le bénéficiaire du gage lui permettant d'octroyer un consentement. Cette disposition prévaut sur tout autre disposition contraire contenues dans les présents statuts et ne pourra pas être modifiée sans le consentement du bénéficiaire de la garantie.»

« **Art. 19.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs de MRPS ont droit à (i) un dividende préférentiel fixe cumulé de un pour cent (1%) par an, calculé sur la valeur nominale des MRPS et du Compte de la Prime d'Emission des MRPS, incluant le montant alloué au Compte de Prime d'Emission des MRPS à la réserve légale (le «Dividende Préférentiel Ordinaire»). Les Dividendes Préférentiels Ordinaires sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels Ordinaires de l'année en cours ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs de MRPS ont aussi droit à un dividende préférentiel variable cumulé (le «Dividende Préférentiel Extraordinaire») égal aux résultats financiers de la Société diminué (i) de la marge de financement devant être déterminé et documenté par un rapport prix de transfert et (ii) du Dividende Préférentiel Ordinaire, tel que reflété dans les comptes de la Société. Les Dividendes Préférentiels Extraordinaires se cumulent sur une base journalière et peuvent être payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun Dividende Ordinaire ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels Ordinaires et des Dividendes Préférentiels Extraordinaires de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels Ordinaires et les Dividendes Préférentiels Extraordinaires ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes.

Le gérant unique où, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes concernant soit le Dividende Préférentiel Ordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires»), soit le Dividende Préférentiel Extraordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires») soit les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le paiement de tels acomptes sur dividendes devra être premièrement alloué au paiement de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et/ou de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Concernant les acomptes sur dividendes, l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires sera calculé sur une base prorata temporis dépendant du nombre de jour écoulés et sur une base annuelle de 365 ou 366 jours (selon le cas) et l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires sera calculé sur le revenu net et les gains cumulés ou reçus par la Société selon les actifs sous-jacents à la date de préparation des comptes intermédiaires jusque la date de distribution.

Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un réviseur indépendant aux frais de la Société. La déclaration d'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et d'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires doit être limitée aux dividendes cumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et/ou à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

« **Art. 20.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

A la dissolution de la société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (i.e.: MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et du dividende lié aux MRPS cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (i.e.: les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement

le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs des MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de trente-deux millions de dollars américains (32.000.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille sept cent treize dollars américains (17.713 USD) à un montant de trente-deux millions dix-sept mille sept cent treize dollars américains (USD 32.017.713) par l'émission de deux millions (2.000.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «Parts Sociales Nouvellement Emises») et la création et l'émission de trente millions (30.000.000) MRPS d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «MRPS Nouvellement Emises»), moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux MRPS d'un montant de cent soixante-sept millions deux cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt treize dollars américain et vingt-cinq cents (167.259.393,25 USD) devant être allouée au Compte de Prime d'Emission des MRPS (la «Prime Préférentielle»), de laquelle un montant de trois millions deux cent un mille sept cent soixante-et-onze dollars américains et trente cents (3.201.771,30 USD) devra être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'associé unique (l'«Apport»).

Troisième résolution

L'associé unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvellement Emises et aux MRPS Nouvellement Emises et de les payer entièrement, ensemble avec la Prime Préférentielle et la réserve légale, par voie de l'Apport.

Quatrième résolution Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à cent quatre vingt dix neuf millions deux cent cinquante-neuf mille trois cent quatre vingt treize dollar américain et vingt-cinq cents (199.259.393,25 USD). Cette valeur a été approuvée par les gérants de la Société par la voie d'une déclaration de valeur déclarant que:

- l'associé unique de la Société est le seul bénéficiaire légal de la créance apportée;
- la créance apportée est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- la créance apportée ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- la créance apportée est librement transmissible, incluant tous droits y rattachés.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions et déclarations ci-dessus et l'Apport ayant été effectué, il est décidé de modifier l'Article 5.1. paragraphe 1 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à 32.017.713 USD représenté par 2.017.713 parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune et 30.000.000 parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46450. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152903/421.

(130186888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, prenamed, on September 18, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at seventeen million five hundred eighty eight thousand three hundred eighty eight Euros and forty six Cents (EUR 17,588,388.46) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by fifty three million seven hundred fifty thousand (53,750,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million one hundred forty thousand (8,140,000) class G shares, by one hundred eighty six million two hundred forty-nine thousand four hundred (186,249,400) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by five hundred forty two million two hundred thirty two thousand four hundred forty one (549,232,441) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. That these shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 241,686,864 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 52,651,608 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;

3. 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7,574,973 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 1,957,842 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 426,517 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 61,364 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 3,084,110 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 671,875 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 1,698,078 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 408,621 class D shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 1,410,000 class E shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 192,165 class F shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 503,663 class G shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 931,248 class H shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
19. 275,000 class I shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
20. 2,746,162 class J shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
21. 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
24. 179,070,789 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
25. 528,063,375 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
26. 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
28. 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
29. 6,247,363 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
30. 18,422,904 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the capital of the Company by an amount of one hundred fifty eight thousand nine hundred eighty two Euros and five Cents (EUR 158,982.05.-) so as to bring it from its present amount of seventeen million five hundred eighty eight thousand three hundred eighty eight Euros and forty six Cents (EUR 17,588,388.46) to an amount of seventeen million seven hundred forty seven thousand three hundred seventy Euros and fifty one Cents (EUR 17,747,370.51) by the issue of fifteen million eight hundred ninety eight thousand and two hundred five (15,898,205) class G shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the fifteen million eight hundred ninety eight thousand and two hundred five (15,898,205) class G shares as follows:

(a) Fourteen million seven hundred ninety four thousand six hundred fifty three (14,794,653) class G shares by Index Ventures V (Jersey) L.P., prenamed, by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures V (Jersey) L.P. against the Company for an amount of one hundred forty seven thousand nine hundred forty six Euros fifty three Cents (EUR 147,946.53);

(b) One hundred nineteen thousand eight hundred fifty (119,850) class G shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. against the Company for an amount of one thousand one hundred ninety eight Euros fifty Cents (EUR 1,198.50);

(c) Nine hundred eighty three thousand seven hundred and one (983,701) class G shares by Yucca (Jersey) S.L.P. prenamed, by a contribution in kind of a claim held by Yucca (Jersey) S.L.P. against the Company for an amount of nine thousand eight hundred thirty seven Euros and one Cents (EUR 9,837.01).

3) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one hundred fifty eight thousand nine hundred eighty two Euros and five Cents (EUR 158,982.05) so as to bring it from its present amount of seventeen million five hundred eighty eight thousand three hundred eighty eight Euros and forty six Cents (EUR 17,588,388.46) to an amount of seventeen million seven hundred forty seven thousand three hundred seventy Euros and fifty one Cents (EUR 17,747,370.51) by the issue of fifteen million eight hundred ninety eight thousand and two hundred five (15,898,205) class G shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the fifteen million eight hundred ninety eight thousand and two hundred five (15,898,205) class G shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) Fourteen million seven hundred ninety four thousand six hundred fifty three (14,794,653) class G shares by Index Ventures V (Jersey) L.P., prenamed, by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures V (Jersey) L.P. against the Company for an amount of one hundred forty seven thousand nine hundred forty six Euros fifty three Cents (EUR 147,946.53);

(b) One hundred nineteen thousand eight hundred fifty (119,850) class G shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. against the Company for an amount of one thousand one hundred ninety eight Euros fifty Cents (EUR 1,198.50);

(c) Nine hundred eighty three thousand seven hundred and one (983,701) class G shares by Yucca (Jersey) S.L.P., prenamed, by a contribution in kind of a claim held by Yucca (Jersey) S.L.P. against the Company for an amount of nine thousand eight hundred thirty seven Euros and one Cents (EUR 9,837.01).

The fifteen million eight hundred ninety eight thousand and two hundred five (15,898,205) class G shares have been entirely paid up by contribution of claimclaims held by the above mentioned persons for an aggregate amount of one hundred fifty eight thousand nine hundred eighty two Euros and five Cents (EUR 158,982.05) against the Company and surrendered to the Company.

The claims having been surrendered to the Company, they are hence cancelled and no longer outstanding and Index Ventures V (Jersey), L.P., Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and Yucca (Jersey) S.L.P. shall have no rights or obligations other than the issuance of the above mentioned class G shares.

The evidence of the value of such debts has been provided through (i) contribution certificates issued by the management of Index Ventures V (Jersey), L.P., of Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and of Yucca (Jersey) S.L.P. on September 26, 2013 and (ii) a valuation certificate issued by the management of the Company on September 26, 2013.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and subscription of the class G shares, Article 6 of the articles of association is amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at seventeen million seven hundred forty seven thousand three hundred seventy Euros and fifty one Cents (EUR 17,747,370.51) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by fifty three million seven hundred fifty thousand (53,750,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million one hundred forty thousand (24,038,205) class G shares, by one hundred eighty six million two hundred forty-nine thousand four hundred (186,249,400) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by five hundred forty two million two hundred thirty two thousand four hundred forty one (549,232,441) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à Seaton Place No. 1, St Hélier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées à l'acte.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Maître Paul BETTINGEN, résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 18 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quarante-six centimes (EUR 17,588,388.46) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par cinquante-trois millions sept cent cinquante mille (53.750.000) parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par huit millions cent quarante mille (8.140.000) parts sociales de classe G, par cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent (186.249.400) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cinq cent quarante-neuf million deux cent trente-deux mille quatre cent quarante et un (549.232.441) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 241.686.864 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 52.651.608 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7.574.973 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 1.957.842 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 426.517 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

8. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 9. 61.364 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 10. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 11. 3.084.110 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 12. 671.875 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 13. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 14. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 15. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 16. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 17. 503.663 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 18. 931.428 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 19. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 20. 2.746.162 parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
 21. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 22. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 23. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 24. 179.070.789 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 25. 528.063.375 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 26. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 27. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 28. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 29. 6.247.363 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 30. 18.422.904 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
- IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et cinq centimes (EUR 158.982,05) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quarante-six centimes (EUR 17.588.388,46) à un montant de dix-sept millions sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix euros et cinquante et un centimes (EUR 17.747.370,51) par l'émission de quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinq (15.898.205) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

2) Souscription et libération des quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinq (15.898.205) parts sociales de classe G tel que suit:

(a) Quatorze millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante- trois (14.794.653) parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P, prénommé, par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures V (Jersey), L.P contre la Société d'un montant de cent quarante-sept mille neuf cent quarante-six euros et cinquante-trois centimes (EUR 147.946,53).

(b) Cent dix-neuf mille huit cent cinquante (119.850) parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P, prénommé, par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P contre la Société d'un montant de mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante centimes (EUR 1.198,50), et

(c) Neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent une (983.701) parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey), S.L.P, prénommé, par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Yucca (Jersey), S.L.P contre la Société d'un montant de neuf mille huit cent trente-sept euros et un centime (EUR 9.837,01),

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et cinq centimes (EUR 158.982,05) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quarante-six centimes (EUR 17.588.388,46) à un montant de dix-sept millions sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix euros et cinquante et un centimes (EUR 17.747.370,51) par l'émission de quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinq (15.898.205) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents cinq (15.898.205) parts sociales de classe G sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) Quatorze millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-trois (14.794.653) parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P, prénommé, par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures V (Jersey), L.P contre la Société d'un montant de cent quarante-sept mille neuf cent quarante-six euros et cinquante-trois centimes (EUR 147.946,53).

(b) Cent dix-neuf mille huit cent cinquante (119.850) parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P, prénommé, par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P contre la Société d'un montant de mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante centimes (EUR 1.198,50), et

(c) Neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent un (983.701) parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey), S.L.P, prénommé, par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Yucca (Jersey), S.L.P contre la Société d'un montant de neuf mille huit cent trente-sept euros et un centime (EUR 9.837,01),

Les quinze million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents cinq (15.898.205) parts sociales de classe G ont été entièrement libérées par apport des droits à recevoir détenus par les personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et cinq centimes (EUR 158.982,05 contre la Société et apporter à la Société.

Les droits à recevoir ayant été apportés à la Société, ceux-ci sont par conséquent annulés et éteints et Index Ventures V (Jersey), L.P, Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P et Yucca (Jersey), S.L.P n'ont aucun droit ou obligations autre que l'émission des parts sociales de classe G ci-dessus mentionnées.

La preuve de la valeur de ces droits à recevoir a été fournie par (i) les certificats d'apport émis par la gérance de Index Ventures V (Jersey), L.P, Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P et Yucca (Jersey), S.L.P, en date du 26 septembre, 2013 et (ii) le certificat d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 26 septembre, 2013.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des parts sociales de classe G, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à dix-sept millions sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix euros et cinquante et un centimes (EUR 17.747.370,51) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) de parts sociales de classe A, par cinquante-trois millions sept cent cinquante mille (53.750.000) de parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par huit millions cent quarante mille (24.038.205) de Parts Sociales de classe G, par cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-neuf mille quatre cents (186.249.400) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cinq cent quarante-neuf millions deux cent trente-deux mille quatre cent quarante et un (549.232.441) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12863. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152942/330.

(130187457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 142.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013161791/13.

(130198940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Topafives 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.712.998,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.599.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Topafives 2 S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated initially in the form of a société en commandite par actions and named "Financière Topafives S.C.A." on 19 September 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 2594 of 18 October 2012. The articles of association of the Company were amended for the last time on 14 January 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Memorial number 637 of 15 March 2013.

The meeting was presided over by Robert BRIMEYER, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Romain SAZOS, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting of shareholders of the Company has been convened by a convening notice sent to the shareholders of the Company on 10 July 2013.

III. It appears from the attendance list that all the six million five hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-eight (6,530,998) shares are present or represented so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the issued share capital of the Company from six million five hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 6,530,998.-) to twelve million seven hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 12,712,998.-) for a total subscription price of six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) (the "Total Subscription Price") by the issue of a total of six million one hundred and eighty-two thousand (6,182,000) shares as follows:

(i) six million eighty-two thousand (6,082,000) shares (the "New Shares I"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each, subscription to the New Shares I and payment of the subscription price of the New Shares I amounting to six million eighty-two thousand Euro (EUR 6,082,000.-) by a contribution in cash of six million eighty-two thousand Euro (EUR 6,082,000.-) as follows:

Subscriber (1 to 3 together the "Subscribers I")	Number of New Shares I subscribed	Subscription Price (EUR)
1) AXA LBO Fund V Core FCPR	4,930,070	4,930,070
2) Euro Anchor Holdings PTE LTD	575,965	575,965
3) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	575,965	575,965
TOTAL	6,082,000	6,082,000

(ii) One hundred thousand (100,000) shares (the "New Shares II"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each, subscription to the New Shares II and payment of the subscription price of the New Shares II amounting to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by a contribution in cash of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) as follows:

Subscriber (1 to 5 together the "Subscribers II")	Number of New Shares II subscribed	Subscription Price (EUR)
1) AXA LBO Fund V Core FCPR	65,041	65,041
2) Euro Anchor Holdings PTE LTD	7,569	7,569
3) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	7,569	7,569
4) Trèfle S.A.S.	3,964	3,964
5) Trèfle II S.A.S.	15,857	15,857
TOTAL	100,000	100,000

Allocation of the Total Subscription Price of six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) to the share capital of the Company.

Consequential amendment of the first indent of article 5 of the article of association of the Company so that it shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twelve million seven hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 12,712,998.-) divided into twelve million seven hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-eight (12,712,998) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

2. Approval of the transfer (the "Transfer") of one (1) share of the Company held by AXA LBO FUND V Core FCPR to Mr Nicolas Darnaud, professionally residing at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (the "Transferee") and approval of the Transferee as a new shareholder of the Company.

3. Acknowledgement of the resignation of Mr Laurent Roquette from his office as manager of the Company and approval of the appointment of Nicolas Darnaud, professionally residing at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, born on 8 May 1982, in Bastia, France as manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from six million five hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 6,530,998.-) to twelve million seven hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 12,712,998.-) for a total subscription price of six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) (the "Total Subscription Price") by the issuance of a total of six million one hundred and eighty-two thousand (6,182,000) shares.

Thereupon,

(i) AXA LBO FUND V Core FCPR, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD. and (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR (together the "Subscribers I") represented as indicated above, subscribed to six million eighty-two thousand (6,082,000) shares (the "New Shares I"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each and paid such New Shares I as set out below by way of a contribution in cash of six million eighty-two thousand Euro (EUR 6,082,000.-) in the following proportions:

Subscriber	Value of the contribution (EUR)	Number of New Shares I subscribed in the Company
AXA LBO Fund V Core FCPR	4,930,070	4,930,070
Euro Anchor Holdings PTE LTD	575,965	575,965
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	575,965	575,965
TOTAL	6,082,000	6,082,000

(ii) AXA LBO FUND V Core FCPR, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, (iv) Trèfle S.A.S. and (v) Trèfle II S.A.S. (together the "Subscribers II") represented as indicated above, subscribed to one hundred thousand (100,000) shares (the "New Shares II"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each and paid such New Shares II as set out below by way of a contribution in cash of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-)

Subscriber	Value of the contribution (EUR)	Number of New Shares II subscribed in the Company
AXA LBO Fund V Core FCPR	65,041	65,041
Euro Anchor Holdings PTE LTD	7,569	7,569
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	7,569	7,569
Trèfle S.A.S.	3,964	3,964
Trèfle II S.A.S.	15,857	15,857
TOTAL	100,000	100,000

It is resolved to issue the New Shares II in the proportion set out in the table above.

The meeting resolved to allocate the Total Subscription Price amounting to six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) to the share capital of the Company.

Proof of the the payment of the Total Subscription Price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend the first indent of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to approve the transfer (the "Transfer") of one (1) share of the Company held by AXA LBO FUND V Core FCPR to Mr Nicolas Darnaud, residing professionally at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (the "Transferee") and to approve the Transferee as a new shareholder of the Company.

Third resolution

The meeting acknowledged the resignation of Mr Laurent Roquette from his office as manager of the Company and resolved to approve the appointment of Mr Nicolas Darnaud, professionally residing at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, born on 8 May 1982, in Bastia, France as manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Nothing being further on the agenda, the meeting has been closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the increase of its share capital are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the Members of the Bureau, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Diekirch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Topafives 2 S.à r.l. (désignée ci-après comme étant la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée initialement sous la forme d'une société en commandite par actions et dénommée «Financière Topafives S.C.A.» en date du 19 septembre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2594 du 18 octobre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 janvier 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 637 du 15 mars 2013.

L'assemblée a été présidée par Robert BRIMEYER, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Romain SAZOS, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a été convoquée par une convocation envoyée aux associés de la Société le 10 juillet 2013.

III. Il ressort de la liste de présence que l'ensemble des six millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (6.530.998) parts sociales sont présentes ou représentées de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de six millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 6.530.998,-) à douze millions sept cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 12.712.998,-) pour un prix total de souscription de six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) (le «Prix Total de Souscription») par l'émission d'un total de six millions cent quatre-vingt-deux mille (6.182.000) parts sociales comme suit:

(i) Six millions quatre-vingt-deux mille (6.082.000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales I»), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune, souscription aux Nouvelles Parts Sociales I et paiement du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales I s'élevant à six millions quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.082.000,-) par un apport en numéraire de six millions quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.082.000,-) comme suit:

Souscripteur (1 à 3 ensemble les "Souscripteurs I")	Nombre de Nouvelles Parts Sociales I souscrites	Prix de Souscription (EUR)
1) AXA LBO Fund V Core FCPR	4.930.070	4.930.070
2) Euro Anchor Holdings PTE LTD	575.965	575.965
3) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	575.965	575.965
TOTAL	6.082.000	6.082.000

(ii) Cent mille (100.000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales II»), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune, souscription aux Nouvelles Parts Sociales II et paiement du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales II s'élevant à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par un apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-) comme suit:

Souscripteur (1 à 5 ensemble les "Souscripteurs II")	Nombre de Parts Sociales II souscrites	Prix de Souscription (EUR)
1) AXA LBO Fund V Core FCPR	65.041	65.041
2) Euro Anchor Holdings PTE LTD	7.569	7.569
3) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	7.569	7.569
4) Trèfle S.A.S.	3.964	3.964
5) Trèfle II S.A.S.	15.857	15.857
TOTAL	100.000	100.000

Allocation du Prix de Souscription Total de six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) au capital social de la Société.

Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à douze millions sept cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 12.712.998,-) divisé en douze millions sept cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.712.998) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.»

2. Approbation de la cession (la "Cession") d'une (1) part sociale de la Société détenue par AXA LBO FUND V Core FCPR à M. Nicolas Darnaud, demeurant professionnellement au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (le "Cessionnaire") et approbation du Cessionnaire en tant que nouvel associé de la Société.

3. Prise d'acte de la démission de M. Laurent Roquette de son mandat de gérant de la Société et approbation de la nomination de Nicolas Darnaud, demeurant professionnellement au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, né le 8 mai 1982 à Bastia, France en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de six millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 6.530.998,-) à douze millions sept cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 12.712.998,-) pour un prix total de souscription de six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) (le «Prix Total de Souscription») par l'émission d'un total de six millions cent quatre-vingt-deux mille (6.182.000) parts sociales.

Par conséquent,

(iii) AXA LBO FUND V Core FCPR, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD. et (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR (ensemble les "Souscripteurs I") représentés tel qu'indiqué plus haut, ont souscrit à six millions quatre-vingt-deux mille (6.082.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales I"), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ont payé ces Nouvelles Parts Sociales I tel qu'indiqué ci-dessous par un apport en numéraire de six millions quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.082.000,-) dans les proportions ci-dessous:

Souscripteur	Valeur de l'apport (EUR)	Nombre de Nouvelles Parts Sociales I souscrites dans la Société
AXA LBO Fund V Core FCPR	4.930.070	4.930.070
Euro Anchor Holdings PTE LTD	575.965	575.965
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	575.965	575.965
TOTAL	6.082.000	6.082.000

(iv) AXA LBO FUND V Core FCPR, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, (iv) Trèfle S.A.S. et (v) Trèfle II S.A.S. (ensemble les "Souscripteurs II") représentés tel qu'indiqué plus haut, ont souscrit à cent mille (100.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales II"), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ont payé ces Nouvelles Parts Sociales II tel qu'indiqué ci-dessous par un apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-)

Souscripteur	Valeur de l'apport (EUR)	Nombre de Nouvelles Parts Sociales II souscrites dans la Société
AXA LBO Fund V Core FCPR	65.041	65.041
Euro Anchor Holdings PTE LTD	7.569	7.569
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR	7.569	7.569
Trèfle S.A.S.	3.964	3.964
Trèfle II S.A.S.	15.857	15.857
TOTAL	100.000	100.000

Il est décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales II dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessus.

L'assemblée a décidé d'allouer le Prix de Souscription Total s'élevant à six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) au capital social de la Société

Preuve du paiement du Prix de Souscription Total a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme décrit dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la cession (la «Cession») d'une (1) part sociale de la Société détenue par AXA LBO FUND V Core FCPR à M. Nicolas Darnaud, demeurant professionnellement au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (le «Cessionnaire») et d'approuver le Cessionnaire comme nouvel associé de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Laurent Roquette de son mandat de gérant de la Société et a décidé d'approuver la nomination de M. Nicolas Darnaud, demeurant professionnellement au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, né le 8 mai 1982 à Bastia, France en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les prédites personnes ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé : R. BRIMEYER, R. SAZOS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9313. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013153114/279.

(130187160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.027.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

The year two thousand thirteen, on the second day of October at 4.30 p.m. (Lux time).

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Whirlpool Europe B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with its registered address at Heerbaan 50 - 52, 4817 NL Breda, the Netherlands, and registration number 20082046 ("WEBV");

Whirlpool America Holdings Corp., a Delaware corporation, with its registered address at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808 United States of America, and registration number 4135682 ("WAHC", together with WEBV, the "Shareholders"); and

Whirlpool Benelux N.V., a public limited liability company ("naamloze vennootschap") organized and existing under the laws of Belgium, with its registered address at Nijverheidslaan 3, box 1, 1853 Strombeek-Bever, Belgium and company number 0423.029.569 ("WP Benelux"),

hereby all duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.331 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx notary on 9 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 12 July 2008, number 1722.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on October 1, 2013, not yet published in the Memorial.

II.- The 423,864 (four hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-four) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the appearing parties expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 17,641,000 (seventeen million six hundred forty-one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 42,386,400 (forty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro) to EUR 60,027,400 (sixty million twenty-seven thousand four hundred Euro) by the issuance of 176,410 (one hundred seventy-six thousand four hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 158,768,600 (one hundred fifty-eight million seven hundred sixty-eight thousand six hundred Euro), out of which an amount of EUR 1,764,100 (one million

seven hundred sixty-four thousand one hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by (i) Whirlpool Europe B.V., (ii) Whirlpool Benelux N.V. and (iii) Whirlpool America Holdings Corp. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 17,641,000 (seventeen million six hundred forty-one thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 42,386,400 (forty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro) to EUR 60,027,400 (sixty million twenty-seven thousand four hundred Euro), by the issuance of (i) 135,443 (one hundred thirty-five thousand four hundred forty-three) new shares to WEBV (the "WEBV New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 121,898,300 (one hundred twenty-one million eight hundred ninety-eight thousand three hundred Euro) (the "WEBV Share Premium"), out of which an amount of EUR 1,354,430 (one million three hundred fifty-four thousand four hundred thirty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, (ii) 39,767 (thirty-nine thousand seven hundred sixty-seven) new shares to WP Benelux (the "WP Benelux New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 35,790,300 (thirty-five million seven hundred ninety thousand three hundred Euro) (the "WP Benelux Share Premium"), out of which an amount of EUR 397,670 (three hundred ninety-seven thousand six hundred seventy Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company and (iii) 1,200 (one thousand two hundred) new shares to WAHC (the "WAHC New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 1,080,000 (one million eighty thousand Euro) (the "WAHC Share Premium"), out of which an amount of EUR 12,000 (twelve thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid by contributions in kind consisting of:

- 29,434,143 (twenty-nine million four hundred thirty-four thousand one hundred forty-three) shares with a nominal value of PLN 10 (ten Polish Zloty) each, held by WEBV in Whirlpool Polska S.A., a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Gen. T. Bora-Komorowskiego 6, Wrocław 51-210 Poland, and registration number RHB-6001 ("WP Polska"), representing 100% of the share capital of WP Polska;

- 201 (two hundred one) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Euro Cents) each, held by WEBV in Whirlpool SSC Limited, a private company limited by shares formed under the laws of Ireland, having its registered office at 3rd Floor, Block P6, East Point Business Park, Fairview, Dublin 3 Ireland, and registration number 235619 ("WP SSC"), representing 0.04% of the share capital of WP SSC;

- 100% participation interest, held by WEBV in WHIRLPOOL SLOVAKIA spol. s r.o., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Slovakia, having its registered office at Galvaniho 17/C, Bratislava 820 09 Slovakia, and registration number 35 796 570 ("WP Slovakia") representing 100% of the share capital of WP Slovakia;

- 10,040 (ten thousand forty) shares with a nominal value of EUR 453.78 (four hundred fifty-three Euro and seventy-eight Euro Cents) each, held by WEBV in Whirlpool Nederland B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Heerbaan 50-52, 4817 NL Breda, the Netherlands, and registration number 20042061 ("WP Nederland"), representing 100% of the share capital of WP Nederland (the "WEBV Contribution");

- 89,999 (eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine) shares with a nominal value of EUR 247.89 (two hundred forty-seven Euros and eighty-nine Euro Cents) each, held by WP Benelux in Whirlpool Europe Coordination Center N.V., a public limited liability company ("naamloze vennootschap") organized and existing under the laws of Belgium, with its registered address at Nijverheidslaan 3, box 3, 1853 Strombeek-Bever, Belgium, and company number 0451.105.131 ("WECC"), representing 100% of the share capital of WECC (the "WP Benelux Contribution"); and

- 450,301 (four hundred fifty thousand three hundred one) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Euro Cents) each, held by WAHC in WP SSC, representing 99.96% of the share capital of WP SSC (the "WAHC Contribution," together with the WEBV Contribution and the WP Benelux Contribution, the "Contributions").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of (i) the WEBV New Shares, (ii) the WEBV Share Premium, (iii) the WP Benelux New Shares, (iv) the WP Benelux Share Premium, (v) the WAHC New Shares and (vi) the WAHC Share Premium, by WEBV, WP Benelux and WAHC respectively through the Contributions.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes WEBV, here represented by Mrs. Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the WEBV New Shares. The WEBV New Shares and the WEBV Share Premium have been fully paid-up by WEBV through the WEBV Contribution.

Thereupon intervenes WP Benelux, here represented by Mrs. Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the WP Benelux New Shares. The WP Benelux New Shares and the WP Benelux Share Premium have been fully paid-up by WP Benelux through the WP Benelux Contribution.

Thereupon intervenes WAHC, here represented by Mrs. Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the WAHC New Shares. The WAHC New Shares and the WAHC Share Premium have been fully paid-up by WAHC through the WAHC Contribution.

Valuation

The value of the Contributions amounts to EUR 176,409,600 (one hundred seventy-six million four hundred nine thousand six hundred Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 2, 2013.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contributions has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Irene Frances Bellew Lenarduzzi, category A manager, with address at Viale Guido Borghi 27, 21025 Comerio, Varese, Italy; and
- b) Mr. Marc Zaal, category A manager, with address at Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Switzerland;
- c) Mr. Lars Peter Davidsson, category A manager, with address at Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Switzerland;
- d) Mr. Tony Andrew Whiteman, category B manager, with address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg;
- e) Mr. Michael Lange, category B manager, with address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- f) Mr. Iain Macleod, category B manager, with address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Whirlpool Europe B.V.: 361,267 (three hundred sixty-one thousand two hundred sixty-seven) shares;
- Whirlpool America Holdings Corp.: 199,240 (one hundred ninety-nine thousand two hundred forty) shares; and
- Whirlpool Benelux N.V.: 39,767 (thirty-nine thousand seven hundred sixty-seven) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 60,027,400 (sixty million twenty-seven thousand four hundred Euro) divided into 600,274 (six hundred thousand two hundred seventy-four) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder of the person appearing, the power of attorney holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Whirlpool Europe B.V., une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Heerbaan 50-52, 4817 NL Breda enregistrée sous le numéro 20082046 ("WEBV");

Whirlpool America Holdings Corp., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à Corporation Service Company, 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et numéro d'enregistrement 2317587 ("WAHC", ensemble avec WEBV, les "Associés"); et

Whirlpool Benelux N.V., une société organisée et existant selon les lois de Belgique, avec siège social sis à Nijverheidslaan 3, box 1, 1853 Strombeek-Bever, Belgique et numéro sociétaire 0423.029.569 ("WP Benelux"),

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés sont les associés de Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.331 (la "Société"), constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx le 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 12 juillet 2008, numéro 1722.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire soussigné le 1^{er} octobre 2013 non encore publié au Mémorial.

II.- Les 423.864 (quatre cent vingt-trois mille huit cent soixante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les parties comparantes reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 17.641.000 EUR (dix-sept millions six cent quarante-et-un mille Euros), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 42.386.400 EUR (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros) à 60.027.400 EUR (soixante million vingt-sept mille quatre cents Euros), par l'émission de 176.410 (cent soixante-seize mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 158.768.600 EUR (cent cinquante-huit millions sept cent soixante-huit mille six cents Euros), dont un montant de 1.764.100 EUR (un million sept cent soixante-quatre mille cent Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par (i) Whirlpool Europe B.V., (ii) Whirlpool Benelux N.V. et (iii) Whirlpool America Holdings Corp. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modifications du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 17.641.000 EUR (dix-sept millions six cent quarante-et-un mille Euros), de façon à augmenter ce dernier de son montant actuel de 42.386.400 EUR (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros) à 60.027.400 EUR (soixante millions vingt-sept mille quatre cents Euros), par l'émission de (i) 135.443 (cent trente-cinq mille quatre cent quarante-trois) nouvelles parts sociales au profit de WEBV (les "Parts Sociales WEBV"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 121.898.300 EUR (cent vingt-et-un millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cents Euros) (la "Prime d'Emission WEBV"), dont un montant de 1.354.430 EUR (un million trois cent cinquante-quatre mille quatre cent trente Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, (ii) 39.767 (trente-neuf mille sept cent soixante-sept) nouvelles parts sociales au profit de WP Benelux (les "Parts Sociales WP Benelux"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 35.790.300 EUR (trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix mille trois cents Euros) (la "Prime d'Emission WP Benelux"), dont un montant de 397.670 EUR (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-dix Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société et (iii) 1.200 (mille deux cents) nouvelles parts sociales au profit de WAHC (les "Parts Sociales WAHC"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.080.000 EUR (un million quatre-vingt mille Euros) (la "Prime d'Emission WAHC"), dont un montant de 12.000 EUR (douze mille Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par des apports en nature consistant en:

- 29.434.143 (vingt-neuf millions quatre cent trente-quatre mille cent quarante-trois) parts sociales avec une valeur nominale de 10 PLN (dix Zloty polonais) chacune, détenue par WEBV dans Whirlpool Polska S.A., une société constituée et existant selon les lois de Pologne, ayant son siège social sis à ul. Gen. Bora-Komorowskeigo 6, Wroclaw 51-210, Pologne, et numéro d'enregistrement RHB-6001 ("WP Polska"), représentant 100% du capital social de WP Polska;

- 201 (deux cent une) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenue par WEBV dans Whirlpool SSC Limited, une société à responsabilité limitée formée selon les lois d'Irlande, avec son siège social sis au 3rd Floor, Block P6, East Point Business Park, Fairview, Dublin 3, Irlande, et numéro d'enregistrement 235619 ("WP SSC"), représentant 0,04% du capital social de WP SSC;

- 100% des intérêts, détenus par WEBV dans WHIRLPOOL SLOVAKIA spol. s r.o., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Slovaquie, ayant son siège social sis à Galvaniho 17/C, Bratislava 820 09 Slovaquie, et numéro d'enregistrement 35 796 570 ("WP Slovakia"), représentant 100% du capital social de WP Slovakia;

- 10.040 (dix mille quarante) parts sociales avec une valeur nominale de 453,78 Euros (quatre cent cinquante-trois Euros et soixante-dix-huit centimes) chacune, détenues par WEBV dans Whirlpool Nederland B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Heerbaan 50-52, 4817 NL Breda, Pays-Bas, et numéro d'enregistrement 20042061 ("WP Nederland"), représentant 100% du capital social de WP Nederland (l'"Apport de WEBV");

- 89.999 (quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales avec une valeur nominale de 247,89 Euros (deux cent quarante-sept Euros et quatre-vingt-neuf centimes) chacune, détenues par WP Benelux dans Whirlpool Europe Coordination Center N.V., une société constituée et existant selon les lois de Belgique, avec son siège social sis à Nijverheidslaan 3, box 3, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, et numéro sociétaire 0451.105.131 ("WECC"), représentant 100% du capital social de WECC (l'"Apport de WP Benelux"); et

- 450.301 (quatre cent cinquante mille trois cent une) parts sociales avec une valeur nominale de 1,25 Euros (un Euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenues par WAHC dans WP SSC, représentant 99,96% du capital social de WP SSC (l'"Apport de WAHC", ensemble avec l'Apport de WEBV et l'Apport de WP Benelux, les "Apports").

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement de (i) des Parts Sociales WEBV, (ii) de la Prime d'Emission WEBV, (iii) les Parts Sociales WP Benelux, (iv) la Prime d'Emission WP Benelux, (v) les Parts Sociales WAHC et (vi) la Prime d'Emission WAHC, par WEBV, WP Benelux et WAHC respectivement par le biais des Apports.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite WEBV, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Parts Sociales WEBV. Les Parts Sociales WEBV et la Prime d'Emission WEBV ont été entièrement libérées par WEBV par le biais de l'Apport WEBV.

Intervient ensuite WP Benelux, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Parts Sociales WP Benelux. Les Parts Sociales WP Benelux et la Prime d'Émission WP Benelux ont été entièrement libérées par WP Benelux par le biais de l'Apport WP Benelux.

Intervient ensuite WAHC, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Parts Sociales WAHC. Les Parts Sociales WAHC et la Prime d'Émission WAHC ont été entièrement libérées par WAHC par le biais de l'Apport WAHC.

Evaluation

La valeur des Apports s'élève à 176.409.600 EUR (cent soixante-seize millions quatre cent neuf mille six cents Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport du 2 octobre 2013.

Preuve de l'existence des Apports

Une preuve des Apports a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme Irene Frances Bellew Lenarduzzi, gérante de catégorie A, avec adresse sise à Viale Guido Borghi 27, 21025 Comerio, Varese, Italie;
- b) M. Marc Zaal, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Suisse;
- c) M. Lars Peter Davidsson, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse;
- d) M. Tony Andrew Whiteman, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
- e) M. Michael Lange, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- f) M. Iain Macleod, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison des Apports, consentent expressément à la description de ces Apports, leur évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Apports ayant été entièrement réalisés, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Whirlpool Europe B.V.: 361.267 (trois cent soixante-et-un mille deux cent soixante-sept) parts sociales;
- Whirlpool America Holdings Corp.: 199.240 (cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cent quarante) parts sociales; et
- Whirlpool Benelux N.V.: 39.767 (trente-neuf mille sept cent soixante-sept) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lire ce dernier comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à 60.027.400 EUR (soixante millions vingt-sept mille quatre cents Euros) divisé en 600.274 (six cent mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13180.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153159/325.

(130186767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149.355 (NIN 2009 2223 907),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2453 du 17 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Martine SCHAEFFER en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 29 janvier 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2030 du 29 septembre 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2475 du 16 novembre 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 du 26 août 2013,

au capital social de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-), représenté par neuf mille cinq cent cinquante et une (9.551) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Fanny MARX, employée privée, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Emilie GALLAIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet d'exercer les activités d'agent teneur de registre, d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier (la «Loi de 1993»), ainsi que les activités connexes ou complémentaires de domiciliaire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 28-9 et 28-10 de la Loi de 1993 telle que modifiée. A cet égard, la Société est chargée notamment de traiter les demandes de souscription, de conversion et de rachat des parts ou des actions des organismes de placement collectif, d'agir comme administration centrale pour des organismes de placement collectif et généralement de fournir tous services administratifs à toutes entreprises et sociétés, fondations et organisations, et notamment des services d'administration, de gestion, domiciliation, de tenue de livres et de registres, ainsi que toutes activités de représentation, d'étude et de consultation en rapport avec les services cités ci-dessous.

La Société a encore pour objet toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.

La Société peut en outre avoir pour activité la prise de participations dans le prolongement de l'activité de la société, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La société a en outre pour objet de fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires, conformément aux dispositions de la loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office.

Les activités énumérées au présent article ne seront pas considérées exhaustives, mais auront seulement valeur de déclaration et par conséquent la Société pourra en général exercer toutes activités quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter la réalisation de son objet.»

2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 2).** Les actions sont émises sous la forme nominative.»

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet d'exercer les activités d'agent teneur de registre, d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier (la «Loi de 1993»), ainsi que les activités connexes ou complémentaires de domiciliaire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 28-9 et 28-10 de la Loi de 1993 telle que modifiée. A cet égard, la Société est chargée notamment de traiter les demandes de souscription, de conversion et de rachat des parts ou des actions des organismes de placement collectif, d'agir comme administration centrale pour des organismes de placement collectif et généralement de fournir tous services administratifs à toutes entreprises et sociétés, fondations et organisations, et notamment des services d'administration, de gestion, domiciliation, de tenue de livres et de registres, ainsi que toutes activités de représentation, d'étude et de consultation en rapport avec les services cités ci-dessous.

La Société a encore pour objet toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.

La Société peut en outre avoir pour activité la prise de participations dans le prolongement de l'activité de la société, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La société a en outre pour objet de fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires, conformément aux dispositions de la loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office.

Les activités énumérés au présent article ne seront pas considérées exhaustives, mais auront seulement valeur de déclaration et par conséquent la Société pourra en général exercer toutes activités quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 2).** Les actions sont émises sous la forme nominative.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. MARX, E. GALLAIS, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2013. Relation: ECH/2013/2013. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153586/109.

(130188142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

Rectification de l'acte déposé en date du 01 août 2013 (L130134085)

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Joffray VALLAT, dirigeant de sociétés, né à Annecy (France), le 2 novembre 1973, demeurant à F-74000 Annecy, 3, rue Guillaume Fichet (France); et

2) Monsieur François VALLAT, dirigeant de société, né à Andernach (République Fédérale d'Allemagne), le 28 octobre 1946, demeurant F-74290 Veyrier du Lac, 8, route des Daudes (France).

Les deux sont ici représentés par Madame Aline CHAIDRON, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Annecy (France), le 18 septembre 2013, lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "V1 HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167899, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 10 mai 2012,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

* en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1835 du 21 juillet 2012, et

* en date du 25 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après l'"Acte Notarié");

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'Assemblée expose que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 25 juin 2013 pardevant le notaire instrumentant, avait pour objet d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 2.009.254,-) pour le porter de deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix euros (EUR 2.922.310,-) à quatre millions neuf cent trente et un mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 4.931.564,-), par la création et l'émission de deux millions neuf mille deux cent cinquante-quatre (2.009.254) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, moyennant divers apports en nature (les "Apports"), lesquels Apports sont plus amplement décrits dans le procès-verbal de la prédite assemblée; une copie dudit procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Assemblée constate que les cent vingt-trois mille cinq cent vingt-sept (123.527) parts sociales de la société civile de droit français "FJ", établie et ayant son siège social à F-74000 Annecy, 3, rue Guillaume Fichet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 752 196 204, objet d'une partie des Apports, ont été erronément

apportées par Monsieur François VALLAT, préqualifié, en pleine propriété alors qu'il n'en détenait que l'usufruit; la nue-propriété étant inscrite dans le chef de Monsieur Joffray VALLAT, préqualifié.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède et pour parfaire chaque associé de ses droits, l'Assemblée décide d'annuler la partie SOUSCRIPTION - LIBERATION de l'Acte Notarié et de procéder, avec effet rétroactif au 25 juin 2013, à la souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales suivante:

Souscription - Libération

Intervient Monsieur François VALLAT, préqualifié, en qualité de Nouvel Associé,

ici représenté par Madame Aline CHAIDRON, préqualifiée, sur base d'une procuration sous seing privé lui délivrée, lequel déclare souscrire à un million deux cent soixante-huit mille quatre-vingt-douze (1.268.092) Nouvelles Parts Sociales et les libérer par un apport en nature (l'"Apport 1") de valeurs mobilières, à savoir:

- l'usufruit de cent vingt-trois mille cinq cent vingt-sept (123.527) parts sociales de la société civile de droit français "FJ", établie et ayant son siège social à F-74000 Annecy, 3, rue Guillaume Fichet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 752 196 204; et

- l'usufruit de quatre-vingt-quinze (95) actions de la société par actions simplifiée de droit français "VALLAT INVESTISSEMENTS et PARTICIPATIONS", établie et ayant son siège social à F-74000 Annecy, 3 rue Guillaume Fichet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 511 185 381, (ensemble les "Valeurs Mobilières 1").

Intervient ensuite Monsieur Joffray VALLAT, préqualifié, en qualité d'ancien associé unique,

ici représenté par Madame Aline CHAIDRON, préqualifiée, sur base d'une procuration sous seing privé lui délivrée, lequel déclare souscrire à sept cent quarante et un mille cent soixante-deux (741.162) Nouvelles Parts Sociales et les libérer par un apport en nature (l'"Apport 2") de valeurs mobilières, à savoir:

- la nue-propriété de cent vingt-trois mille cinq cent vingt-sept (123.527) parts sociales de la société "FJ", prédésignée, (ensemble les "Valeurs Mobilières").

Il est déclaré que (i) l'Apport 1 et 2 sont faits sur la base d'un contrat d'apport daté du 25 juin 2013, dûment amendé par un contrat d'apport rectificatif d'erreur matérielle daté du 18 septembre 2013, dans lesquels Messieurs François VALLAT et Joffray VALLAT ont conclu d'apporter les Valeurs Mobilières, (ii) ils sont les seuls propriétaires des Valeurs Mobilières qu'ils apportent et que ces Valeurs Mobilières sont légalement et conventionnellement librement transmissibles, (iii) il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Valeurs Mobilières à la Société et (iv) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1 et 2 à la Société.

La valeur des Apports, décrits dans lesdits contrats d'apport, est évaluée à un montant total de deux millions neuf mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 2.009.254,-).

Des copies des deux contrats, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Troisième résolution

L'Assemblée réaffirme expressément que les alinéas contenus dans l'Acte Notarié relatifs au "régime fiscal des Apports" et "paiement du droit fixe d'apport", ainsi que les troisième et quatrième résolutions restent inchangés.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que les quatre millions neuf cent trente et un mille cinq cent soixante-quatre (4.931.564) parts sociales sous la forme nominative, sont détenues comme suit:

Monsieur François VALLAT, préqualifié, un million deux cent soixante-huit mille quatre-vingt-douze parts sociales,	1.268.092
Monsieur Joffray VALLAT, préqualifié, trois millions six cent soixante-trois mille quatre cent soixante-douze parts sociales,	3.663.472

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les registres des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, en particulier, et à tout porteur d'une expédition des présentes, en général, agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CHAIDRON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2013. LAC/2013/44380. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153866/106.

(130188158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Auto Collection SC, Société Civile.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg E 5.191.

STATUTS

1. Monsieur ISLAMAJ Valdet, né le 22 décembre 1978 à PEJ (Yougoslavie), demeurant à B-4800 Verviers, 1, Rue L.Mallar;
2. Monsieur BESNIK Hajzeraj, né le 06 Mai 1979 à Uce Istog (Yougoslavie), demeurant à Rue Saint-Léonard, 159/12, B-4000 LIEGE;

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 05/11/2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: AUTO COLLECTION SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-2240 Luxembourg, 30, Rue Notre Dame, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 10 parts à la Société Monsieur ISLAMAJ Valdet et 90 parts à Monsieur BESNIK, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur ISLAMAJ Valdet, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-2240 Luxembourg, 30, Rue Notre Dame.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013153973/69.

(130188774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September,
Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Northland Resources S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.150 (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 24 September 2013.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 30 August 2013, the Company's subscribed share capital is set at two hundred and ninety-six thousand six hundred and ninety-eight Canadian Dollars twelve cents (CAD 296,698.12) represented by twenty-nine million six hundred and sixty-nine thousand eight hundred and twelve (29.669.812) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

3) Pursuant to article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company as of 30 August 2013, the authorised capital is set at five million nine hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-four Canadian Dollars and sixty-four cents (CAD 5,939,684.64) and the board of directors of the Company is authorized to act as follows:

" 5.3. the Board is authorized, for a period of five (5) years from 31 July, 2013, to:

(i) increase the current issued share capital of the Company in one or several times up to the amount of the current authorized share capital of the Company solely on the terms as set forth in article 5.1 hereof, through the issuance of new shares having the same rights as the existing shares;

(ii) to issue in one or more issuances within the authorized share capital:

(a) warrants (being warrants issued to the original holders thereof in their capacity as holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.)) which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of nine hundred sixty thousand six hundred eighty-seven Canadian Dollars sixty-three cents (CAD 960,687.63);

(b) convertible bonds which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of seven hundred eighty-four thousand five hundred and five Canadian Dollars eleven cents (CAD 784,505.11);

(c) new shares (or warrants giving the right to subscribe new shares and new shares arising on exercise of such warrants) (being shares and/or warrants to be issued only to (or at the discretion of) the holders from time to time of warrants referred to under article 5.3(ii)(a) above or to (or at the direction of) the holders from time to time of convertible bonds referred to under article 5.3(ii)(b) above, upon the occurrence of an adjustment event (or analogous matter) applicable to such instruments under their terms), such new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of four million Canadian Dollars (CAD 4,000,000);

(d) new shares (warrants or stock options which entitle their holder to subscribe for new shares and new shares arising on exercise of such subscription rights) having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of eighty-seven thousand nine hundred ninety-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 87,991.90); and

(e) new shares to be offered to the shareholders (and their transferees and successors in title) who were shareholders at the extraordinary general meeting of the Company which resolved upon the adoption of this article 5.3 in its current form, having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of one hundred and six thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 106,500), provided however that the subscription price per share of such new shares may not be lesser than the conversion price per share to be paid by the holders of all second lien bonds issued by the Company (if any) at the relevant time in accordance with the terms of such bonds.

(iii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of any new shares, warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to this article 5.3 and determine the persons authorized to subscribe to the new shares, warrants, convertible bonds or stock options subject to the terms of any agreement or terms sheet (if any) made between the Company, Northland Resources AB (publ.), the holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) and / or the holders of second lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) or the Company (and for the avoidance of doubt the only persons whom the Board may authorise to subscribe new shares arising on exercise of conversion or subscription rights arising in respect of warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to articles 5.3(ii)(a), (b), (c) or (d) are the holders at that time (or as directed by them) of the relevant warrants, convertible bonds and/or stock options); and

(iv) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

4) In accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company, during a period ending five (5) years from 31 July 2013, the board of director is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 24 September 2013, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand five hundred and eighty-two Canadian Dollars thirty-seven cents (CAD 90,582.37) from its current amount of two hundred and ninety-six thousand six hundred and ninety-eight Canadian Dollars twelve cents (CAD 296,698.12) up to a total amount of three hundred and eighty-seven thousand two hundred and eighty Canadian Dollars forty-nine cents (CAD 387,280.49) through the issuance of nine million fifty-eight thousand two hundred and thirty-seven (9,058,237) shares, without nominal value (the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by the subscribers, so that the total amount of ninety thousand five hundred and eighty-two Canadian Dollars thirty-seven cents (CAD 90,582.37) is at the disposal of the Company.

7) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at three hundred and eighty-seven thousand two hundred and eighty Canadian Dollars forty-nine cents (CAD 387,280.49) represented by thirty-eight million seven hundred and twenty-eight thousand forty-nine (38,728,049) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Northland Resources S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.150 (la «Société») conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 24 septembre 2013.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 août 2013, le capital social souscrit de la Société est actuellement de deux cents quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens douze cents (CAD 296.698,12) représenté par vingt-neuf millions six cent soixante-neuf mille huit cent douze (29.669.812) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 5.1 et 5.3 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 août 2013, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à cinq millions neuf cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens et soixante-quatre cents (CAD 5.939.684,64) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à agir tel que suit:

« **5.3.** Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 31 juillet 2013, à:

(i) augmenter le capital social émis existant en une ou plusieurs fois, à hauteur du montant du capital social autorisé de la Société uniquement sur base des termes prévus par l'article 5.1, par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) émettre en une ou plusieurs fois dans la limite du capital social autorisé:

a. des warrants (étant des warrants émis aux porteurs originels en leur capacité de porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de neuf cent soixante mille six cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (960.687,63);

b. des obligations convertibles qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinq dollars canadiens et onze cents (CAD 784.505,11);

c. de nouvelles actions (ou warrants donnant droit à souscrire de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tel warrants) (étant des actions et/ou des warrants devant être émis seulement aux (ou à la discrétion de) détenteurs de warrants tels que prévus à l'article 5.3(ii)(a) ci-dessus ou aux (ou sur instruction de) détenteurs d'obligations convertibles tels que prévus à l'article 5.3(ii)(b) ci-dessus, lors de la réalisation d'un événement d'ajustement (ou tout autre événement analogue) applicable à de tels instruments conformément à leurs termes), de telles nouvelles actions

ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre millions de dollars canadiens (CAD 4.000.000);

d. de nouvelles actions (warrants ou stock options qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tels droits de souscription) ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 87.991,90); et

e. de nouvelles actions destinées à être offertes aux actionnaires (et leurs cessionnaires et successeurs en droit) qui étaient actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui décida de l'adoption de cet article 5.3 dans sa forme actuelle, ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de cent six mille cinq cent dollars canadiens (CAD 106.500), pourvu, cependant, que le prix de souscription par action pour de telles nouvelles actions ne soit pas inférieur au prix de conversion par action devant être payé par les porteurs de toutes les obligations de second rang émises par la Société (le cas échéant) au moment opportun conformément aux termes de telles obligations;

(iii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu de cet article 5.3, et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options sous réserve des modalités de tout accord ou terms sheet (le cas échéant) conclue entre la Société, Northland Resources AB (publ.), les porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) et/ou les porteurs d'obligations de second rang émises par Northland Resources (publ.) ou la Société (et pour éviter toute ambiguïté, les seules personnes que le Conseil peut autoriser à souscrire de nouvelles actions provenant de l'exercice des droits de conversion ou de souscription des warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu des articles 5.3(ii)(a), (b), (c) ou (d) sont les porteurs à ce moment-là (ou comme instruit par eux) desdits warrants, obligations convertibles et/ou stock- options); et

(iv) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

4) Conformément à l'article 5.3 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir du 31 juillet 2013 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 24 septembre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars canadiens trente-sept cents (CAD 90.582,37) afin de le porter de son montant actuel de deux cents quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens douze cents (CAD 296.698,12) à trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt dollars canadiens quarante-neuf cents (CAD 387.280,49) par l'émission de neuf millions cinquante-huit mille deux cents trente-sept (9.058.237) actions, sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs, soit un montant total de quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars canadiens trente-sept cents (CAD 90.582,37) est à la disposition de la Société.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt dollars canadiens quarante-neuf cents (CAD 387.280,49) représenté par trente-huit millions sept cent vingt-huit mille quarante-neuf (38.728.049) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153640/215.

(130187735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Immobilière du GRÄFGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.165.

L'an deux mil treize, le vingt-huit octobre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Nico SCHEER, ophtalmologue, né à Luxembourg, le 9 décembre 1951, demeurant à L-9521 Wiltz, 9, Rue de la Fontaine,

Agissant en sa qualité de gérant unique de:

a) La société Immobilière de la Fontaine, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9521 Wiltz, 9 Rue de la Fontaine, sous le numéro de registre de Commerce numéro B 105.837,

b) La société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois dénommée «IMMOBILIERE DU GRÄFGEN», avec siège social à L-9570 Wiltz, Rue des Tondeurs, Centre Reckinger constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 27 octobre 1997, numéro 586, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 106.165.

Les statuts de la société à responsabilité limitée «Immobilier du Gräfgén» ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, de résidence à Wiltz en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 23 mai 2013, numéro 1217,

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 27 février 2013, acte enregistré à Wiltz le 28 février 2013, Relation: WIL/2013/140.

En effet, dans la 2^{ème} résolution a été erronément indiqué comme suit:

Deuxième résolution

Suite à la transformation de la société, l'assemblée générale convertit les actions de la société anonyme en parts sociales qui sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Nico SCHEER, prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts sociales	100

Alors qu'il aurait fallu indiquer:

Deuxième résolution

Suite à la transformation de la société, l'assemblée générale convertit les actions de la société anonyme en parts sociales qui sont désormais réparties comme suit:

La société «Immobilier de la Fontaine», société à responsabilité limitée prénommée, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts sociales	100

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Scheer, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 30 octobre 2013. Relation: WIL/2013/710. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Notaire soussigné déclare que suite à la rectification du texte de la deuxième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 27 février 2013, l'article 5, alinéa 2 des statuts de la société à responsabilité limitée «Immobilière du Gräfen» est à lire comme suit:

Art. 5.

La société «Immobilière de la Fontaine», société à responsabilité limitée prénommée, cent parts sociales 100
Total des parts: cent parts 100

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156027/53.

(130190943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Dolphin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 90.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161899/9.

(130199035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Amundi Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Extrait de Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2013

En date du 1^{er} août 2013, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil»):

- prend acte de la démission de Mr Patrice De Larrard avec effet au 1^{er} août 2013,
- décide de nommer Mr Richard Lepère, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société à compter du 1^{er} août 2013 et ce jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale de la Société,
- décide également de nommer Mr Richard Lepère en qualité de délégué à la gestion journalière et de lui conférer les pouvoirs suivants:

* Gérer les affaires courantes et quotidiennes de la Société et agir au nom et pour le compte de la Société notamment en ce qui concerne les relations de la Société avec ses prestataires de services et cocontractants, avec toutes autres autorités réglementaires, fiscales ou administratives luxembourgeoises (incluant la CSSF) et avec toutes autres autorités réglementaires, fiscales ou administratives étrangères établies dans les pays dans lesquels la Société est autorisée ou sera autorisée à être commercialisée.

* Valider seul toutes factures et procéder seul aux paiements de toutes factures d'un montant inférieur ou égal à 75.000,- euros,

* Signer seul tous les extraits de minutes de toutes assemblées générales d'actionnaires de la Société ou de résolutions du Conseil,

* Signer seul tous les documents en relations avec la gestion courante et quotidienne de la Société, à l'exception de ceux expressément réservés au Président du Conseil et ou au Conseil ou autres membres du Conseil par les Statuts de la Société,

* Signer seul tous les contrats pour lesquels la Société est partie et pour lesquels la société de gestion Amundi Luxembourg S.A. n'est pas partie ou compétente, et par conséquent, à engager la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe CHOSSONNERY

Directeur Général

Référence de publication: 2013159078/33.

(130195408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.